



Fiche d'information

- La Loi sur le vérificateur général stipule ceci : « le vérificateur général indique si à son avis les états financiers consolidés de l'Ontario [...] sont présentés fidèlement et conformément à des principes comptables généralement reconnus qui sont appropriés. Il indique aussi ses réserves, le cas échéant. »
- En 2015-2016, pour la première fois en 23 ans, une opinion d'audit avec réserve a été émise à l'égard des Comptes publics de la province.
- Une opinion avec réserve de la vérificatrice générale signifie que les rapports du gouvernement présentent des problèmes, tandis qu'une opinion d'audit sans réserve indique qu'il n'y a pas de problèmes importants.
- Selon le rapport du Panel consultatif d'experts sur l'actif des régimes de retraite du gouvernement de l'Ontario, « Le RREO [Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario] et le RRSEFPO [Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario] sont tous deux des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées [...] les promoteurs doivent convenir de toutes les décisions relatives aux caractéristiques importantes du régime, notamment les hypothèses actuarielles, la compensation des manques à gagner (déficits) et le partage des avantages de la surcapitalisation (excédents). »
- Les états financiers du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario révèlent une position débitrice plutôt qu'excédentaire.
- La position de la vérificatrice sur la question des caisses de retraite est la suivante : la province a besoin d'une lettre prouvant que le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO) au nom du personnel enseignant autorisent la province à accéder à l'excédent de 10,7 milliards de dollars de leurs régimes de retraite respectifs.
- La Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick (les deux autres provinces dont les régimes de retraite publics affichent des excédents) ne traitent pas les excédents comptables comme des actifs comptables nets.
- Ventilation de l'excédent des régimes de retraite au 31 mars 2016, selon la province :
 - Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : 10,147 milliards de dollars;
 - FRRS (Fiducie du Régime de retraite du SEFPO) : 521 millions de dollarspour un total de 10,668 milliards.
- Le régime de retraite du SEFPO compte 87 000 membres actifs et retraités, tandis que le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en compte 316 000.